

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023**

Date de la convocation : 23 février 2023

Date d'affichage de la convocation : 23 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12      Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Etaient présents : M. FORÊT Alain, Maire ; M. BUSSON Gérard, Mme HUBERT Chantal, M. PEUDENIER Michel Adjoint ; M. MOUTEL Joseph, M. VANNIER Denis, Mme PRODHOMME Annie, M. BOULANGER Jean-Luc, Mme DELIN Nathalie, Mme CHAVOIX Nadine, Mme ROCHELLE Sandrine, Mme BOUILLON Muriel, M. MONTEMBault Anthony, M. CHEREL Yvonnick.

Etaient absents excusés : M. Gérard BUSSON a donné pouvoir M. Alain FORÊT, Mme Nathalie DELIN a donné pouvoir à Mme Annie PRODHOMME.

M. Jean-Luc BOULANGER a été désigné secrétaire de séance.

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE 2 MARS 2023**

Délibération N° 2023-024 – **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR RENOVATION DE LA MAIRIE ET DES BATIMENTS ANNEXES :**

➤ **LOT 6 ETANCHEITE**

➤ **LOT 13 CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE**

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues du lot 6 Etanchéité et du lot 13 chauffage.

ADOpte à l'unanimité.

Délibération N° 2023-025 – **RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX (FSPL)**

Le conseil municipal sollicite, auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre du « Fonds de soutien aux projets locaux » (FSPL) pour les travaux de restructuration et d'extension de la Mairie comprenant des travaux importants sur la performance énergétique des bâtiments (isolation, chauffage...) et d'accessibilité PMR.

ADOpte à l'unanimité.

Délibération N° 2023-026 – **RECTIFICATION DU NOM DU VILLAGE « LA VILLE DU BOIS »**

Le conseil municipal décide de solliciter auprès du Service du Cadastre, une rectification du lieu-dit « La Petite Ville du Bois » en « **La Ville du Bois** »,

ADOpte à l'unanimité.

**Délibération N° 2023-027 – REHABILITATION DE LA MAIRIE, SALLE ASSOCIATIVE  
ET BATIMENTS ANNEXES - DEVIS COMPLEMENTAIRE ECR ENVIRONNEMENT**

Le Conseil Municipal accepte de confier à ECR Environnement les travaux de reconnaissance des fondations des bâtiments existants pour 950.00 € H.T – 1 140.00 € TTC,

ADOPTE à l'unanimité.

Fait à LA CHAPELLE JANSON, le 9 mars 2023  
**Le Maire, Alain FORÊT.**

